

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27/06/2007
Publication : 29/06/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



N° CG 2007/IV - 12e/03
Séance du 22 JUIN 2007

Conseil Général
Haut-Rhin

Communication
au Conseil Général

COMMUNICATION
MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE CONCERTÉE
EN MATIÈRE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Le Conseil Général,

- VU L'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis de la 12^{ème} Commission "Actions et Relations Internationales" en date du 23 mai 2007,
- VU l'avis des Commissions Réunies en date du 19 juin 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

➤ donne acte au Président de la communication relative au cadre d'orientation pour la mise en œuvre d'une politique concertée en matière de coopération transfrontalière

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER